

## **Axe 3.2.3 : Participer activement aux différents réseaux d'espaces protégés ou remarquables**

### **Axe 3.2.3. : Participer activement aux différents réseaux d'espaces protégés ou remarquables**

L'établissement public du parc national de la Guadeloupe est présent dans plusieurs réseaux d'espaces naturels protégés, que ce soit au niveau national (réseau des parcs nationaux de France, des aires marines protégées, des réserves naturelles) ou international (réseau des aires protégées de la Caraïbe, réseau des réserves de biosphère de l'UNESCO, réseau des zones humides Ramsar). Cette présence dans les réseaux est un élément essentiel de rayonnement du parc national et de la Guadeloupe (notamment pour faire connaître la biodiversité ultramarine au niveau national), mais aussi une source d'enrichissement pour les équipes et les partenaires. Il a également vocation à porter la voix des espaces naturels de Guadeloupe et de l'outre-mer, aux côtés des gestionnaires des autres espaces protégés. Il est fortement impliqué dans le réseau national TEMEUM (Terres et Mers UltraMarines).

La dynamique sera poursuivie par une implication forte de l'établissement public du parc national dans ces réseaux. Autant que possible, il se positionnera en animateur de réseau afin de garantir la notoriété du territoire.

**Cette mesure relève notamment de la compétence de :**

- **Établissement public du parc national**
- Service de l'État en charge de la coopération régionale
- Autres gestionnaires d'espaces protégés

Page 82 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3863

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-19 12:06